

DAJI/2014/Décision/Tarifs/15

Décision portant approbation du tarif d'inscription
au colloque «Des nouveaux usages des brevets»

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment l'article L. 712-3 et le livre VII de la partie réglementaire,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n° 2013/04/23-04 du conseil d'administration en date du 23 avril 2013, donnant
délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,*

DÉCIDE

Article 1 :

Le Président approuve le tarif d'inscription au colloque «Des nouveaux usages des brevets (chaire Innovation & brevets)» organisé par la Fondation AMU.

Ce colloque aura lieu les 26 & 27 septembre 2014 à la Faculté de Droit et Science Politique, avenue Robert Schuman, Aix-en-Provence.

Le tarif d'inscription s'élève à :

- 70,00 € pour chefs d'entreprises et leurs représentants : il comprend deux petits déjeuners et le cocktail déjeunatoire du vendredi 27 septembre 2014,
- Gratuité pour les enseignants des universités françaises et internationales,
- Gratuité pour les étudiants.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 05 juin 2014


Yvon Berland
Président de l'Université d'Aix-Marseille

